



SEINE-ET-MARNE
NUMÉRIQUE

Montée en débit hertzienne

Le département est partiellement couvert depuis 2005 par un réseau WiMax qui a permis de répondre à la fracture numérique en Seine-et-Marne. Ce réseau constitué de 64 stations a en effet permis d'apporter un service d'accès à Internet à 2Mbit/s descendant aux foyers et jusqu'à 4Mbit/s symétrique aux entreprises jusqu'alors inéligibles à un accès ADSL à 512kbit/s.

Cette technologie ne répond plus aux besoins actuels. Elle est à présent entrée en phase d'obsolescence.

La modernisation du réseau radio en TD-LTE dite « THD Radio »

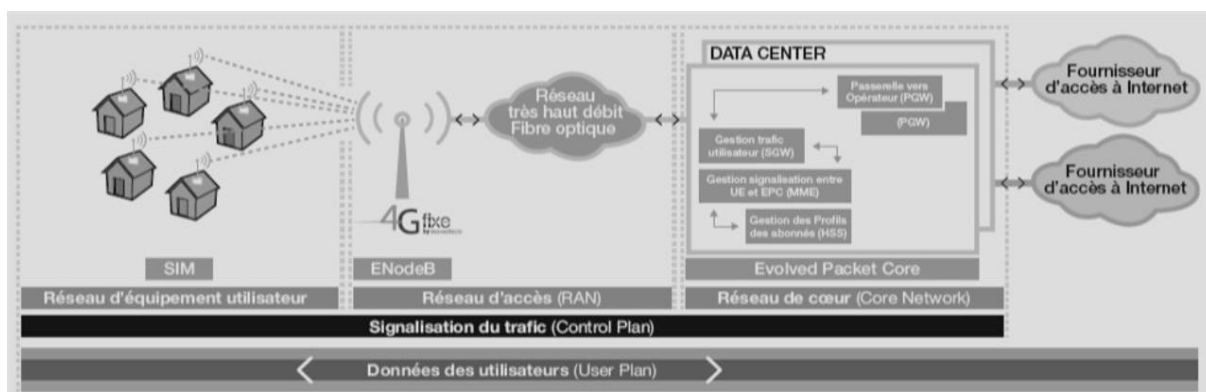
Depuis 2013, Seine-et-Marne Numérique a d'une part réalisé un programme de Montée en Débit de l'accès ADSL. Il a permis à 27 000 foyers et entreprises de bénéficier d'un accès à Internet à 10Mbit/s minimum.

Le syndicat a d'autre part attribué fin 2014, sa délégation de service public FttH. Ce contrat a permis de définir une programmation des déploiements pour chaque commune du département en zone d'intervention publique.

Il a ainsi été possible de déterminer les territoires demeurant en carence de débit Internet via l'ADSL au-delà de 2020. Cette nouvelle fracture numérique a été établie à 3Mbit/s selon un critère du Plan France Très Haut Débit (en 2016).

Le remplacement de 33 stations WiMax par la technologie THD Radio va potentiellement permettre d'apporter une solution à plus de 19 000 abonnés sans accès à 3Mbit/s et sans solution FttH en 2019. Ces abonnés sont répartis sur 142 communes dites « cibles » pour lesquelles la couverture sera importante sans toutefois être intégrale du fait d'obstacle physique à la propagation des ondes. Par ailleurs, 82 autres communes bénéficieront également de cette couverture de manière partielle compte-tenu de la propagation des ondes.

Le service apporté sera de 10Mbit/s et permettra un service de type grand public (dual ou tripleplay) ou entreprise. Pour les offres grand public, le débit Internet permettra l'accès aux chaînes de TV en streaming ou en VOD. Le coût d'accès au service sera similaire aux offres sur les autres supports ADSL ou fibre).



Enfin, en fonction d'une décision à venir de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) le projet de Seine-et-Marne Numérique pourrait prochainement bénéficier d'un spectre de fréquence plus large permettant d'atteindre un débit de 30Mbit/s, débit seuil de qualification de Très Haut Débit.

L'ouverture de ces services va nécessiter une migration des abonnés WiMax existants couverts par les stations modernisées. Ils seront contactés par leur Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) actuel afin de définir un rendez-vous et procéder au remplacement de l'antenne ainsi que du câble allant jusqu'à la « box ». Cette opération donnera lieu à une évolution de leur contrat de services avec le FAI sans augmentation de coût par rapport aux services actuels sur WiMax. Les stations WiMax seront ensuite éteintes et démontées dans le courant de l'année 2018.

Toute personne désireuse de s'abonner pour la première fois devra s'adresser à un des FAI distribuant ses services sur le réseau. La liste et les contacts de ces FAI seront accessibles sur le site Internet de Sem@for77 (www.semafor77.fr).

En complément de cette solution d'accès, un abonné qui malgré ces opérations ne disposerait pas de 3Mbit/s serait éligible au financement de l'installation d'un kit satellite. Il faut dans ce cas, tester son éligibilité à ce financement auprès de Sem@for77 au

0 969 390 777